

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) no 702/2014 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Numéro de l'aide

SA.42062 (2015/XA)

État membre

France

Région

-

Titre (et/ou nom du bénéficiaire)

Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur forestier pour la période 2015-2020

Base juridique

Articles L 1511-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Budget

Budget global: EUR 120 (millions)

Budget annuel: EUR 20 (millions)

Intensité

100 %

Durée

18.06.2015 - 31.12.2020

Objectif

Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur forestier (article 38)

Secteurs économiques

AGRICULTURE; SYLVICULTURE ET PÊCHE, Sylviculture et exploitation forestière

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

3 rue Barbet de Jouy - 75 349 PARIS 07 Cedex

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/_Projet_de_regime_cadre_exempte_de_notification_relatif_aux_aides_au_transfert_de_connaissances_et_aux_actions_d_information_dans_le_secteur_forestier_pour_la_pperiode_2015-2020_cle0a13d2.pdf

Autres informations

-